

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 9 décembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	41
VOTANTS	51

Monsieur Pascal SUARD a été nommé secrétaire de séance.

CONVOCAATION

Datée	Du 09/12/21
Affichée	du 09/12/21

OBJET

**Désaffectation de la cantine
scolaire à Glos la Ferrière**

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe THOURET, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET.

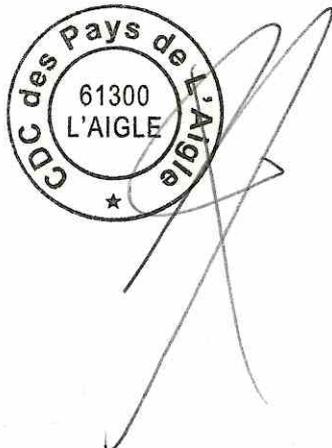
Pouvoirs : Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Nathalie RIBAULT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON
François HUREL a donné pouvoir à Jean SELLIER
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

Acte rendu exécutoire après
publication le 23 décembre 2021

Le Président,
Jean SELLIER

Absents excusés : Nadège TROUILLET
François CARBONELL

Absents : Philippe CROTEAU
Alexandra DEPARIS-AUBRIL



Monsieur le Président expose aux membres du Conseil que suite à la décision prise le 10 mars 2021 de valider la fermeture du site scolaire de Glos la Ferrière, la cantine scolaire, qui lui est rattachée et sise Grande Rue à Glos la Ferrière, n'est plus en service depuis la rentrée scolaire 2021-2022.

Les locaux de la cantine n'étant plus nécessaires à l'exercice de la compétence scolaire par la Communauté de Communes, il y a lieu de procéder à leur désaffectation et leur rétrocession à la commune de La Ferté-en-Ouche, propriétaire desdits locaux.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1321-1 et L1321-3
- Vu la délibération n° 2021-03-10-041 du Conseil Communautaire en date du 10 mars 2021 validant la fermeture du site scolaire de Glos la Ferrière
- Considérant que la cantine scolaire de Glos la Ferrière n'est plus en service

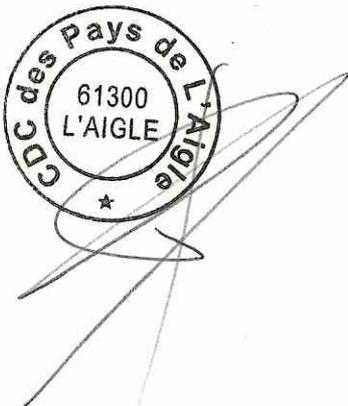
Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la désaffectation de la cantine scolaire du site de Glos la Ferrière - commune de La Ferté-en-Ouche
- **DECIDE** de rétrocéder à la commune de La Ferté-en-Ouche le bien mis à disposition
- **DONNE** pouvoir au Président pour signer tout document se rapportant à ce dossier

Acte rendu exécutoire après
publication le 23 décembre 2021

VOTE : UNANIMITÉ

Le Président,
Jean SELLIER



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.